



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Secrétariat d'Etat SEE-DFAE
Paix et droits de l'homme

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Séminaire régional sur la prévention de l'extrémisme violent et la gestion des armes conventionnelles en Afrique de l'Ouest

LOMÉ, TOGO, 5-7 DÉCEMBRE 2023



Remerciements

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Suisse, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) souhaitent remercier vivement tous et toutes les participant·es au séminaire régional : responsables locaux·ales, nationaux·ales, régionaux·ales et internationaux·ales en matière de gestion des armes conventionnelles et de prévention de l'extrémisme violent, élu·es nationaux·ales et locaux·ales, responsables de structures nationales de droits de l'homme, représentant·es de la société civile et d'instituts de recherche et expert·es individuel·les. Ils expriment ici leur sincère appréciation pour l'accueil et pour la participation active des autorités togolaises. Ils remercient par ailleurs M. Nakmak Douiti, consultant principal, qui est venu épauler les équipes des trois coorganisateurs. L'UNIDIR et l'UNREC remercient enfin le gouvernement suisse, qui a principalement financé cette activité, ainsi que leurs autres bailleurs de fonds qui assurent leur fonctionnement régulier.

Ce rapport de synthèse a été préparé par Nakmak Douiti, Mohamed Coulibaly, Ursign Hofmann, Carol Mottet, Matilde Vecchioni et Anselme Yabouri.

Note

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du DFAE de la Suisse et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) aucune prise de position ni quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Cette publication reflète la teneur des travaux du séminaire et n'exprime pas nécessairement les vues ou opinions du DFAE de la Suisse, ni celles de l'ONU, de l'UNIDIR, de l'UNREC, de leur personnel ou des organismes qui leur apportent leur concours.

Crédit photo de couverture : UN Photo / Albert Gonzalez Ferran.

À propos des partenaires

UNIDIR

L'UNIDIR est un institut autonome au sein de l'ONU, financé par des contributions volontaires. L'UNIDIR est l'un des rares instituts politiques dans le monde consacrés au désarmement. Il génère des connaissances et encourage le dialogue et l'action en matière de désarmement et de sécurité. Basé à Genève, l'UNIDIR aide la communauté internationale à concevoir des idées concrètes et novatrices requises pour apporter des solutions aux grands problèmes de sécurité. L'UNIDIR met au rang de ses priorités la conduite de recherches, le développement d'outils et la fourniture d'orientations à ses partenaires, permettant à la fois de renforcer la gestion des armes et des munitions conventionnelles mais aussi de soutenir l'intégration du contrôle des armes conventionnelles dans les activités d'analyse, de prévention et de gestion des conflits des Nations Unies.

Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse

Depuis 2016, la Suisse est active dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent (PEV). Elle met en œuvre un programme d'activités de plaidoyer, de dialogue et de formation en faveur d'une approche de prévention centrée sur les causes de la violence et sur les alternatives qui peuvent être apportées, avant tout en Afrique de l'Ouest et centrale. En outre, la Suisse s'engage depuis de nombreuses années dans la gestion sûre et sécurisée des armes et des munitions aux niveaux politique, normatif et opérationnel. En lien avec sa stratégie de maîtrise des armements et de désarmement 2022-2025, elle œuvre notamment pour l'intégration de la gestion des armes et des munitions dans la consolidation de la paix. Parmi ses priorités thématiques en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU en 2023-2024, la Suisse vise à construire une paix durable et à protéger la population civile.

UNREC

Créé en 1986, l'UNREC apporte son appui aux organisations régionales et sous-régionales africaines, parmi lesquelles la CÉDÉAO, ainsi qu'aux États, aux partenaires techniques et financiers et aux organisations de la société civile tant en matière de désarmement que de paix et de PEV. L'UNREC est la seule entité régionale des Nations Unies spécialisée en désarmement et en non-prolifération sur le continent africain. Sa fonction principale est d'aider les États membres à traduire en actions les décisions, les instruments et les engagements dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, aux niveaux national, régional et sous-régional. Du fait de sa situation en Afrique, l'UNREC étudie plus particulièrement l'interconnexion entre les thèmes de la sécurité, du désarmement et du développement. Le centre fournit un appui aux États membres africains et aux organisations intergouvernementales en renforçant leurs capacités et en leur fournissant l'assistance technique, juridique et matérielle nécessaire pour parvenir à la paix et à la sécurité durable.

Table des matières

Acronymes et abréviations	5
Résumé	6
1. Introduction	12
1.1 Contexte	12
1.2 À propos du séminaire	13
2. Ouverture du séminaire	14
3. Teneur des travaux	16
3.1 Contexte et défis liés à la prolifération des armes conventionnelles et à la violence armée en Afrique de l'Ouest	16
3.2 Approches holistiques de la prévention de l'extrémisme violent, en considérant l'offre et la demande en armes conventionnelles	19
3.3 Réflexion sur les solutions et mesures de prévention au niveau national, basées sur la gestion des armes conventionnelles	22
3.4 Réflexion sur les solutions et mesures de prévention aux niveaux régional, continental et international, basées sur la gestion des armes conventionnelles	25
4. Conclusion	30
Annexe : Sélection de ressources utiles	31

Encadrés

Encadré 1 : Relevé des conclusions et recommandations des participant·es au séminaire	8
Encadré 2 : La valorisation des individus et le développement comme actions clés de prévention	21
Encadré 3 : La GAM et la PEV dans les réalités et les communautés locales	24
Encadré 4 : Aperçu non exhaustif de cadres régionaux, continentaux et internationaux pertinents dans les domaines de la GAM et de la PEV	27

Acronymes et abréviations

ACM	Actions civilo-militaires
ALPC	Armes légères et de petit calibre
AMG	Actions médicales gratuites
CÉDÉAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIPLEV	Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent
COMNAT-ALPC	Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse
E EI	Engin explosif improvisé
FDS	Forces de défense et de sécurité
GAM	Gestion des armes et des munitions conventionnelles
MANPADS	Système portatif de défense aérienne
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PEV	Prévention de l'extrémisme violent
SALIENT	Saving Lives Entity
UA	Union africaine
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNREC	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
UNSCAR	Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements

Résumé

La violence armée est un phénomène complexe, dont les motivations varient selon le contexte, et où l'utilisation d'armes constitue un élément constant. L'Afrique de l'Ouest a assisté ces dernières années à l'évolution et à la multiplication des conflits locaux et transnationaux au travers de la création de groupes armés, notamment les groupes extrémistes violents. Cette tendance est favorisée par la présence et la prolifération des armes conventionnelles et de leurs munitions.

Les réponses à cette montée de la violence armée et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest sont restées avant tout d'ordre militaire et sécuritaire. Elles sont ainsi devenues acceptées comme principal mode de gestion (non pacifique) des conflits, au détriment d'autres voies. Dans ce contexte, la question de la place des armes conventionnelles et de leurs munitions semble ne pas avoir été suffisamment considérée jusqu'à présent. Le lien entre la disponibilité et la prolifération des armes et de leurs munitions d'une part et la violence des groupes extrémistes violents d'autre part est aisément démontré. Ce lien est-il alors effectivement pris en compte dans les efforts pour prévenir durablement la prolifération de ces armes et l'extrémisme violent ?

La Division Paix et droits de l'homme du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Suisse, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) ont organisé le « Séminaire régional sur la prévention de l'extrémisme violent et la gestion des armes conventionnelles en Afrique de l'Ouest », qui a eu lieu du 5 au 7 décembre 2023 à Lomé, au Togo.¹ Son objectif principal était de renforcer la contribution de la gestion des armes et munitions conventionnelles (GAM) aux efforts de prévention de l'extrémisme violent (PEV) et – réciproquement – en Afrique de l'Ouest et, ainsi, de stimuler une approche conjointe et durable entre ces domaines.

Le séminaire a réuni quelque soixante participant·es en provenance d'une quinzaine de pays ouest-africains, notamment des haut·es responsables locaux·ales et nationaux·ales en GAM et en PEV. Ces dernier·ères ont été accompagné·es d'élue·s nationaux·ales et locaux·ales, de responsables de structures nationales de droits de l'homme, de représentant·es des Nations Unies et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), de membres de la société civile, d'instituts de recherche et de groupes de réflexion, ainsi que d'expert·e·s individuel·les. Cette rencontre a comblé un manque patent, à savoir la mise en lien de responsables et expert·es en GAM d'une part, et en PEV d'autre part. La diversité, la qualité et l'expertise des participant·es ont favorisé des échanges ouverts et une compréhension approfondie des sujets traités, offrant ainsi des clés pour mieux agir sur l'interconnexion entre la GAM et la PEV.

1 Le séminaire régional et le relevé des conclusions et recommandations des participant·es ont utilisé l'expression « armes conventionnelles » et « gestion des armes conventionnelles » dans un sens large comprenant aussi leurs munitions.

Le séminaire a permis de souligner les liens intrinsèques entre la prolifération des armes conventionnelles, notamment les armes légères et de petit calibre, et l'extrémisme violent. Le constat général est que la prolifération des armes et l'extrémisme violent s'étendent et continuent d'avoir un impact négatif dans les États d'Afrique de l'Ouest. Ces deux phénomènes contribuent à la détérioration de la situation sécuritaire dans la région, laquelle les alimente à son tour, formant ainsi un cercle vicieux. Cette situation est exacerbée par de nouvelles menaces en matière d'armes, à l'instar des engins explosifs improvisés et des drones, mais également par l'expansion des groupes extrémistes violents du Sahel central vers les États côtiers. Le séminaire a en outre confirmé que les liens entre la GAM et la PEV n'ont pas été suffisamment considérés jusqu'à présent par celles et ceux qui œuvrent pour la paix et la prévention de la violence, tant au niveau des politiques publiques, des institutions et des cadres normatifs, politiques et stratégiques, qu'au niveau de la pratique.

Partant, et pour renforcer ces liens, le séminaire régional a notamment :

- ▶ Fourni des clés pour mieux connaître et comprendre la provenance et la disponibilité des armes conventionnelles (l'offre) et les motivations qui conduisent à l'acquisition d'armes et à leur usage (la demande). Il a recommandé davantage de recherche empirique en la matière, établissant qu'il existe notamment une connaissance insuffisante de la demande en armes ;
- ▶ Reconnu qu'une approche holistique de la GAM, axée sur la prévention et centrée sur les populations et la sécurité humaine, est nécessaire pour prévenir durablement et efficacement la violence armée. Une telle approche requiert d'agir d'une manière concertée et à tous les niveaux sur les causes profondes de cette violence mais aussi sur la provenance et la disponibilité des armes ;
- ▶ Suggéré l'animation régulière d'espaces de dialogue multi-acteurs et d'échange de bonnes pratiques, aux niveaux local, national, régional, continental et international pour alimenter une réflexion commune autour d'une approche holistique de la GAM et de la PEV ;
- ▶ Encouragé les institutions nationales responsables de la GAM et de la PEV :
 - ▶ à dialoguer davantage et à se rencontrer régulièrement afin de faciliter la convergence de leurs efforts interconnectés en matière de prévention de la violence, tant sur le plan des politiques publiques, institutions, cadres normatifs, politiques et stratégiques, que sur le plan de la pratique ;
 - ▶ à impliquer d'autres acteurs pertinents, tels que les institutions nationales de droits de l'homme, les parlementaires, les partis politiques, la société civile, les communautés locales – en particulier les chefs traditionnels et religieux –, les femmes et les jeunes, les centres de recherche et de formation ainsi que les médias, convenant que la prévention de la violence armée requiert une approche inclusive ;
 - ▶ à travailler de concert et à saisir les opportunités de leurs présences respectives au niveau décentralisé pour interagir conjointement avec les populations locales.
- ▶ Souligné que l'action locale et nationale doit être au cœur de la GAM et de la PEV, tout en rappelant que l'action régionale est également essentielle considérant la menace transfrontalière ;
- ▶ Recommandé qu'une étude soit lancée afin d'évaluer de manière systématique les cadres nationaux et régionaux existants en matière de GAM et de PEV et leur interconnexion, portant sur la région ouest-africaine ;

- ▶ Ouvert des perspectives quant à l'initiation d'un processus régional visant l'intégration de la GAM dans la PEV et réciproquement en invitant notamment la CÉDÉAO à explorer l'opportunité d'élaborer des directives régionales afin de guider les États membres dans l'intégration réciproque de ces deux domaines ;
- ▶ Noté le lien établi entre la GAM d'une part et la prévention des conflits et de la violence armée d'autre part dans le **Nouvel Agenda pour la paix** du Secrétaire général des Nations Unies, et relevé l'importance d'exploiter pleinement ce nouveau référentiel.

Le séminaire a débouché sur un relevé des conclusions et recommandations approuvé par les participant·es lors de la session plénière finale et figurant dans l'encadré ci-après. Ces conclusions et recommandations témoignent du large spectre des questions abordées. Elles identifient surtout des actions concrètes afin de prévenir la violence armée au travers d'une approche holistique de la GAM, agissant sur les causes profondes de la demande en armes et sur l'offre en armes.

Encadré 1 : Relevé des conclusions et recommandations des participant·es au séminaire

Plus de 60 participant·es ont pris part au « Séminaire régional sur la prévention de l'extrémisme violent et la gestion des armes conventionnelles en Afrique de l'Ouest » à Lomé du 5 au 7 décembre 2023. Ce séminaire était organisé par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse, le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Il a réuni des participant·es en provenance d'une quinzaine de pays : des haut·es responsables au sein des administrations publiques en charge de la gestion des armes conventionnelles ou de la prévention de l'extrémisme violent (PEV), des représentant·es de commissions nationales des droits de l'homme, des élu·es nationaux·ales et locaux·ales, des représentant·es des Nations Unies et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDÉAO), des membres de la société civile, d'instituts de recherche et de groupes de réflexion ainsi que des expert·es individuel·les.

Les participant·es se sont penché·es sur les moyens de prévenir l'extrémisme violent en agissant sur ses causes à travers une approche holistique de la gestion des armes conventionnelles, inspirés notamment par (I) le **Nouvel Agenda pour la paix**, proposé par le Secrétaire général des Nations Unies en juillet 2023, qui fait de la prévention une priorité et encourage les États membres à intégrer le contrôle des armes légères et de petit calibre dans les activités de développement et de réduction de la violence, ainsi que dans les stratégies nationales de prévention ; (II) la **Vision 2063 de l'Union africaine** « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » ; et (III) la **Vision 2050 de la CÉDÉAO** « La CÉDÉAO des Peuples : Paix et Prospérité pour tous ».

Le constat général est que la prolifération des armes conventionnelles, notamment des armes légères et de petit calibre, et l'extrémisme violent s'étendent et continuent d'impacter négativement les États

d'Afrique de l'Ouest. Ces deux phénomènes contribuent à la dégradation de la situation sécuritaire dans la région, laquelle les alimente à son tour, formant ainsi un cercle vicieux. Malgré les efforts consentis à tous les niveaux, prévenir durablement la prolifération des armes conventionnelles et l'extrémisme violent reste un défi majeur. Ce défi est exacerbé par de nouvelles menaces en matière d'armes – à l'instar des engins explosifs improvisés –, et par l'expansion des groupes extrémistes violents du Sahel central vers les États côtiers.

Au terme de riches échanges entre expert·es de haut niveau, les participant·es sont parvenu·es aux **conclusions et recommandations suivantes**, qu'ils adressent aux États de la région, aux organisations régionales, continentales et internationales, à la société civile et au monde de la recherche :

1. Il est nécessaire et urgent d'engager plus résolument un changement d'approche dans les réponses face à la violence armée : **une approche holistique de la gestion des armes conventionnelles, axée sur la prévention et centrée sur les populations et la sécurité humaine**. À cet effet, il est primordial que tous les acteurs pertinents agissent d'une manière concertée et à tous les niveaux sur **les causes profondes de cette violence**, autrement dit sur les motivations sous-jacentes du recours aux armes (« la demande »). Par exemple, des actions peuvent être prises pour renforcer l'égalité, la justice sociale, la bonne gouvernance, la bonne gestion des ressources naturelles, la protection des divers moyens de subsistance des populations, le respect des droits de l'homme et l'accès à une justice équitable, la sécurité des citoyen·nes, le respect de la diversité et la cohésion sociale, et enfin, le développement. Cette perspective relative à la demande en armes complète **l'action sur leur provenance et leur disponibilité** (« l'offre »).
2. Pour agir efficacement et durablement sur la violence armée dans une perspective de prévention, il faut **davantage d'information documentée** – de la part de la recherche, de la société civile ainsi que des institutions chargées de la gestion des armes conventionnelles et de la PEV – tant sur « l'offre » que sur « la demande » en armes.
3. **Des espaces de dialogue multi-acteurs et d'échange de bonnes pratiques, aux niveaux local, national, régional, continental et international, doivent être promus** pour alimenter une compréhension commune, de la part des différents acteurs pertinents, d'une approche holistique de la gestion des armes conventionnelles et de sa mise en œuvre. Les acteurs pertinents comprennent notamment les représentant·es des institutions nationales, les parlementaires, les partis politiques, la société civile, les représentant·es des communautés locales – en particulier les chefs traditionnels et religieux –, les chercheur·euses et les médias, ainsi que les représentant·es des organisations régionales, continentales et internationales.

Aux niveaux national et local

4. Il est essentiel de renforcer et d'institutionnaliser **la coopération et le partage d'informations entre les institutions nationales chargées de la gestion des armes conventionnelles d'une part, et celles chargées de la PEV d'autre part**, avec la contribution d'autres institutions publiques pertinentes et d'autres acteurs tels que la société civile. Ces institutions ont un rôle charnière à jouer pour promouvoir des liens entre les deux domaines d'action, en vue d'interventions holistiques et inclusives.

5. Les **documents stratégiques nationaux**, tels que les stratégies de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ou les stratégies de PEV, représentent des outils clés pour articuler, promouvoir et opérationnaliser les liens entre la gestion des armes conventionnelles et la PEV. **Les acteurs nationaux pertinents sont invités à agir plus systématiquement sur ces liens** lors de l'élaboration ou de la révision de ces documents, et à y inscrire des mesures de mise en œuvre intégrées.
6. Il est primordial d'assurer et de rétablir le rôle régalien de l'État en tant que garant de la sécurité de la population **et son monopole de la violence légitime**. En même temps, les citoyen·nes et les communautés locales, en particulier dans les périphéries des territoires nationaux, ont également un rôle à jouer dans la **coproduction de leur sécurité**, sans pour autant que cela implique leur armement. Les comités locaux de sécurité, les dialogues civilo-militaires, les concertations à la base sont autant de voies qui favorisent à la fois cette coproduction et la confiance entre l'État et la population.
7. Il est important de considérer la gestion des armes conventionnelles en relation également avec **la gouvernance du secteur de la sécurité**, notamment pour prévenir les violations des droits de l'homme et favoriser une meilleure mise en condition des forces de défense et de sécurité en relation avec leurs conditions d'exercice professionnel et de sécurité sociale, de reconversion et de mise à la retraite, y compris via des lois pertinentes (notamment les lois de programmation militaire).
8. **Sécuriser adéquatement les stocks nationaux d'armes est une clé** pour prévenir le détournement d'armes vers des utilisateur·rices non autorisé·es. Des actions telles que la mise aux normes et le renforcement des armureries, le marquage, l'enregistrement et les capacités de traçage ou la formation et la valorisation du personnel spécialisé sont essentielles.
9. **Le rôle des femmes** dans la prévention de la violence armée et de l'extrémisme violent, dans le respect de leurs spécificités et rôles au sein des communautés, est essentiel. Prendre en compte la dimension genrée dans la prévention de la violence armée, recourir à la force des femmes comme agentes de changement et les **inclure d'une manière significative dans la prise de décision et la formulation de mesures de mise en œuvre** sont des actions de gestion des armes conventionnelles et de PEV à renforcer.
10. En lien notamment avec **la jeunesse**, il est **fondamental tant pour les institutions nationales** chargées de la gestion des armes conventionnelles que celles chargées de la PEV **de travailler à une culture de la paix et d'offrir des alternatives au recours aux armes**, afin de répondre aux causes profondes de la violence, à travers le dialogue, la sensibilisation aux risques liés aux armes, l'éducation et la formation professionnelle, l'insertion socioéconomique dans la société, la mise en œuvre de programmes de déradicalisation, ainsi que la transmission de valeurs civiques.
11. **Les parlementaires** sont des acteurs importants de la formulation de politiques et lois de gestion des armes conventionnelles et de PEV et pour y promouvoir plus systématiquement les liens entre ces deux domaines d'action. Il est important qu'ils exercent pleinement leur rôle de contrôle et assurent la redevabilité des acteurs impliqués dans ces deux domaines.
12. Il convient d'envisager des cadres et mesures qui permettent **la maîtrise et le contrôle par l'État des groupes d'autodéfense**, là où ils existent, notamment leur encadrement législatif et structurel au plan national, leur formation en matière de respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la gestion des équipements mis à leur disposition et la démobilisation et la reconversion de leurs membres, y compris à travers des opportunités économiques alternatives

ou l'emploi des plus aptes dans des forces paramilitaires de sécurité locale (police de proximité, eaux et forêts, auxiliaires de sécurité ou sociétés de gardiennage).

13. Il convient de **mettre sur pied des formations** portant sur le lien entre la gestion des armes conventionnelles et la PEV destinées aux différents acteurs pertinents, tels que les institutions nationales chargées de la gestion des armes et de la PEV, les parlementaires, la société civile et les médias. Il convient également d'intégrer la PEV et la gestion holistique des armes dans les curriculums de formation des forces de défense et de sécurité ainsi que des administrateur·rices civil·es.
14. Alors que l'appropriation nationale est fondamentale, **l'appui technique et financier** pour opérationnaliser le lien entre la gestion des armes conventionnelles et la PEV est indispensable. Cet appui doit être impérativement aligné sur les besoins et priorités nationaux et locaux.
15. **L'action locale et nationale doit être au cœur** de la prévention de l'extrémisme violent et de la prolifération des armes conventionnelles. En raison de la menace transfrontalière, **l'action régionale** est également essentielle.

Aux niveaux régional, continental et international

16. Les organisations régionales, continentales et internationales ont un rôle actif à jouer pour **promouvoir plus systématiquement une approche holistique de la gestion des armes conventionnelles, axée sur la prévention, au niveau des cadres, politiques et stratégies régionaux, continentaux et internationaux** de gestion des armes et de PEV. Le plaidoyer et l'appui de la société civile sont importants à cet égard.
17. Il convient d'**insuffler les pratiques de la région de l'Afrique de l'Ouest dans des processus normatifs politiques et stratégiques** régionaux, continentaux et internationaux de gestion des armes conventionnelles et de PEV, à l'instar de la prochaine conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre.
18. Ce séminaire peut être considéré comme un point de départ d'un **processus plus large**, ancré dans la région et visant à l'animation d'une **communauté de pratique** qui favorise l'échange d'expériences sur les bonnes pratiques dans la prise en compte de la gestion des armes conventionnelles dans la PEV et vice versa, ainsi que le renforcement des capacités. Il pourrait également impulser, au niveau de la CÉDÉAO, la **mise sur pied d'un cadre formel de rencontres régulières** des institutions nationales chargées de la gestion des armes conventionnelles d'une part et de celles chargées de la PEV d'autre part. Sur la base d'une étude évaluant les cadres nationaux et régionaux existants en matière de gestion des armes conventionnelles et de PEV et leur interconnexion, il serait salutaire que la CÉDÉAO explore notamment l'opportunité d'engager un processus **d'élaboration de directives régionales** qui guide les États membres de la CÉDÉAO dans la prise en compte de la gestion des armes dans la PEV et vice versa. Il conviendrait ultérieurement que les États membres de la CÉDÉAO s'approprient et incorporent dans leurs cadres juridiques nationaux respectifs ces potentielles directives régionales.

Les participant·es invitent les États de la région, les organisations régionales, continentales et internationales ainsi que la société civile et le monde de la recherche à s'approprier les conclusions et recommandations du séminaire.

(Fait à Lomé, le 7 décembre 2023)



1. Introduction

1.1 Contexte

Les motivations sous-jacentes de la violence armée diffèrent selon le contexte. Si cela fait de la violence armée un phénomène complexe, l'utilisation d'armes reste, elle, un élément constant. Ces dernières années, les conflits locaux et transnationaux en Afrique de l'Ouest ont évolué et se sont multipliés au travers de la création de groupes armés, notamment les groupes extrémistes violents, et de leur expansion du Sahel central vers les États côtiers du golfe de Guinée. La présence et la prolifération des armes conventionnelles et de leurs munitions favorisent cette tendance.²

Face à cette montée de la violence armée et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest, les réponses restent essentiellement de nature militaire et sécuritaire. Celles-ci tendent non seulement à alimenter une hausse de la violence armée et une course à l'armement, mais aussi à être acceptées comme principal mode de gestion des conflits. Dans ce contexte, la question de la place des armes conventionnelles, licites ou illicites, semble ne pas avoir été suffisamment considérée jusqu'à présent. Pourtant, la convergence entre la prévention de l'extrémisme violent (PEV) et la gestion des armes conventionnelles et de leurs munitions (GAM) constituerait une opportunité réelle pour celles et ceux qui sont engagé·es dans la recherche de la paix et de la prévention de la violence, tant au niveau des politiques publiques que de la pratique. Ce constat s'inscrit également dans la reconnaissance grandissante au sein des Nations Unies, d'autres enceintes intergouvernementales et des États de l'urgence d'engager un changement d'approche dans la réponse à la violence armée.

² Pour faciliter la lecture, l'expression « armes conventionnelles » comprend leurs munitions dans l'ensemble de ce rapport. Dans cette logique, le rapport fait également référence à la gestion des armes et des munitions conventionnelles (GAM).

1.2 À propos du séminaire

La Division Paix et droits de l'homme du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Suisse, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) ont organisé du 5 au 7 décembre 2023 à Lomé, au Togo, un « Séminaire régional sur la PEV et la gestion des armes conventionnelles en Afrique de l'Ouest ».

L'objectif principal du séminaire régional était de renforcer la contribution de la GAM aux efforts de PEV et réciproquement en Afrique de l'Ouest et, ainsi, de stimuler une approche conjointe et durable de ces domaines. À cette fin, le séminaire avait pour **objectifs spécifiques** de :

- ▶ Créer un cadre d'échanges sur les enjeux croisés de la PEV et de la GAM afin de faire l'état des lieux des cadres normatifs et politiques, des structures et des pratiques qui existent aux niveaux national, régional et international ;
- ▶ Promouvoir l'appropriation du concept de la PEV et amorcer un changement dans l'approche de la GAM, qui tienne mieux compte des motivations alimentant la demande en armes ;
- ▶ Identifier les opportunités, les bonnes pratiques et les besoins d'évolution en vue de l'émergence de recommandations pratiques visant à consolider les cadres nationaux et régionaux pour la GAM et la PEV ;
- ▶ Alimenter le partage d'expériences entre la communauté de la prévention et celle du désarmement afin de consolider l'attention aux liens entre la GAM et la PEV sur les plans national et régional, et de contribuer à l'émergence d'une communauté de pratique interdisciplinaire.

Pour atteindre ces objectifs, le séminaire s'est articulé autour des **questions clés** suivantes :

- ▶ Comment le travail de GAM peut-il être mis au service de la PEV, y compris comme espace de dialogue ?
- ▶ Ce travail peut-il alimenter une réflexion politique sur la course à l'armement et la militarisation de nos sociétés face à l'extrémisme violent ?
- ▶ Quelles sont les motivations politiques, sociales, économiques, sécuritaires et culturelles qui sous-tendent l'acquisition, la détention, le transfert, le trafic et l'utilisation des armes conventionnelles ?
- ▶ Comment offrir des alternatives aux communautés pour réduire la demande en armes tout en assurant leur sécurité ?
- ▶ Comment promouvoir des alternatives à la réponse militaire à travers des programmes de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des armes et à travers l'éducation à la paix ?

Le séminaire a rassemblé plus de 60 participant·e·s d'une quinzaine de pays ouest-africains : des haut·es fonctionnaires des administrations publiques responsables de la GAM ou de la PEV, des membres des commissions nationales des droits de l'homme, des parlementaires nationaux·ales et locaux·ales, des représentant·es des Nations Unies et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), des membres de la société civile, d'instituts de recherche et de groupes de réflexion, ainsi que des expert·es individuel·les. Le séminaire a comblé un manque important en favorisant la mise

en contact d'expert·es en GAM d'une part et en PEV d'autre part. Alors qu'elles œuvrent en faveur d'un même enjeu, ces deux communautés d'expert·es se connaissent peu et ne collaborent guère, y compris au niveau des institutions nationales responsables de ces deux domaines.

Sur le plan méthodologique, le séminaire régional a visé l'échange d'expériences. Pour cela, il a mis l'accent sur l'autoquestionnement, le questionnement des autres, l'apprentissage mutuel et un regard d'ensemble sur les liens entre la GAM et la PEV d'une manière holistique, dans la lignée des concepts de sécurité humaine, d'État de droit, de prévention de la violence armée, de consolidation de la paix et de développement. Le séminaire s'est déroulé en séances plénières et en travaux de groupe. Ces derniers ont facilité le partage d'expériences pratiques, l'identification de points de convergence et la cocréation d'actions concrètes. À l'exception de l'ouverture, le séminaire s'est tenu sous la règle de non-attribution (dite « de Chatham House »).

Le présent rapport synthétise les points clés des discussions tenues pendant le séminaire. Le prochain chapitre résume les remarques principales exprimées lors de l'ouverture. Le troisième chapitre synthétise les points clés des discussions de fond et est suivi de la conclusion.

2. Ouverture du séminaire

Le séminaire a été ouvert par M. le ministre Hodabalo Awaté, ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires du Togo, qui a souligné que les intersections entre la PEV et la GAM étaient une considération importante pour les expert·es engagé·es dans la consolidation de la paix, en rappelant que les réponses de nature essentiellement militaire et sécuritaire contribuaient à augmenter la violence armée. Il a notamment précisé qu'il était « de plus en plus reconnu, aujourd'hui, que le contrôle des armes peut être un élément essentiel pour prévenir les conflits et la violence armée et qu'il doit faire l'objet d'un regard neuf et novateur. » Le ministre a enfin assuré les organisateurs de l'engagement et de l'entière disponibilité du gouvernement du Togo à œuvrer de concert avec les pays frères dans une diplomatie agissante pour une meilleure prise en compte de la GAM dans la PEV et réciproquement.

La cérémonie d'ouverture a également donné lieu à trois autres allocutions. La première a été délivrée par le directeur de l'UNREC, M. Nahmtante Anselme Yabouri, qui a exprimé sa joie d'accueillir une rencontre d'une telle importance pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, condition sine qua non de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Il a souligné que l'Afrique de l'Ouest avait assisté ces dernières années à une évolution inquiétante des conflits, facilitée par la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), mais aussi des engins explosifs improvisés (EEI) : « Il y a donc urgence à ouvrir sans délai un chantier, celui de l'intégration de la PEV dans la gestion des ALPC et de leurs munitions qui prolifèrent sur le continent. » Il a également déclaré : « Certes, nous parlons d'armes légères, mais il s'agit de lourdes menaces ! Lourdes menaces sur la sécurité humaine ! Lourdes menaces sur la paix, la démocratie et l'état de droit ! Lourdes menaces sur le développement ! Lourdes menaces pour la réalisation des ODD ! »

A suivi l’allocution de la cheffe de mission adjointe de l’ambassade de Suisse au Ghana, Togo et Bénin, Mme Simone Haeberli, qui a rappelé que le séminaire s’inscrivait parfaitement dans le programme pour la prévention de la violence et de l’extrémisme violent du DFAE en cours depuis 2015. Elle a notamment mis en avant la nécessité de consolider le lien social par le dialogue à tous les niveaux. Elle a ainsi souligné que « la prévention durable de la violence armée nécessit[ait] que les motivations et facteurs sous-jacents au recours aux armes soient effectivement pris en compte. C’est la raison pour laquelle nous avons souhaité rassembler des experts en gestion des armes et leurs pairs responsables de la PEV afin que les échanges stimulent une compréhension commune des liens entre la PEV et la gestion des armes et permettent de partager de bonnes pratiques. »

Enfin, dans son allocution, la directrice adjointe de l’UNIDIR, la Dr. Cécile Aptel, a rappelé que, selon la recherche, une prévention durable et effective de la violence armée requiert des approches holistiques qui abordent autant le contrôle de l’offre en armes que celui de la demande en armes. Pour que ces approches holistiques soient véritablement efficaces, leur élaboration « doit être un processus de cocréation des différents experts thématiques », d’où l’importance de mettre en réseau toutes les parties prenantes pertinentes. La directrice adjointe a également souligné la vision du Secrétaire général des Nations Unies pour un Nouvel Agenda pour la paix dans lequel il appelle à mieux intégrer le contrôle des ALPC dans les stratégies de prévention et à adopter des approches holistiques pour répondre à la violence armée. Selon la Dr. Aptel, le séminaire s’inscrit ainsi dans des discussions multilatérales d’actualité et de portée et représente une contribution concrète pour les faire avancer, notamment en amont du Sommet de l’avenir de septembre 2024.³



© UN Photo / UNREC

3 Le Sommet de l’avenir sera une manifestation de haut niveau qui rassemblera les dirigeantes et dirigeants du monde entier en septembre 2024 afin de créer un nouveau consensus international et de décider ensemble de la manière d’améliorer le présent et de préserver l’avenir. L’objectif du Sommet est double : d’une part, intensifier les efforts pour respecter les engagements internationaux existants et, d’autre part, prendre des mesures concrètes pour relever les nouveaux défis. À cette fin, il est prévu que les États membres des Nations Unies adoptent un document final orienté vers l’action intitulé « Pacte pour l’avenir ». Voir : <https://www.un.org/fr/summit-of-the-future>

3. Teneur des travaux

Ce chapitre résume les points clés abordés lors des **quatre principales sessions** de discussion du séminaire suivantes :

- ▶ Contexte et défis liés à la prolifération des armes conventionnelles et à la violence armée en Afrique de l'Ouest ;
- ▶ Approches holistiques de la prévention de l'extrémisme violent, en considérant l'offre et la demande en armes conventionnelles ;
- ▶ Réflexion sur les solutions et mesures de prévention au niveau national, basées sur la gestion des armes conventionnelles ;
- ▶ Réflexion sur les solutions et mesures de prévention aux niveaux régional, continental et international, basées sur la gestion des armes conventionnelles.

Ce chapitre puise également, lorsque c'est pertinent, dans les échanges qui encadraient les quatre principales sessions de discussion : une session introductive qui s'est intéressée aux contextes nationaux du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo, une session destinée à la discussion du document de réflexion qui servait de base au séminaire, et enfin un tour de table permettant aux participant·es de partager des actions concrètes qu'ils et elles envisagent d'entreprendre ou de promouvoir à l'issue du séminaire.

3.1 Contexte et défis liés à la prolifération des armes conventionnelles et à la violence armée en Afrique de l'Ouest

Abordant le contexte et les défis liés à la prolifération des armes conventionnelles et à la violence armée, les participant·es se sont penché·es sur la nature des armes, leur prolifération et les sources et circuits d'acquisition. Ils ont également échangé sur quelques tendances émergentes en matière d'armes et d'extrémisme violent, pour enfin aborder les principales motivations d'engagement dans des groupes extrémistes violents.

Les participant·es ont observé que les armes conventionnelles présentes en Afrique de l'Ouest se composent principalement d'ALPC, parmi lesquelles des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), et d'EEI. Les discussions ont surtout porté sur la prolifération des armes illicites. Concernant ces dernières, **deux catégories de sources** ont notamment été identifiées :

- ▶ L'acquisition d'armes illégales, en particulier des armes artisanales produites par des producteurs non autorisés, ou des armes converties ;

- ▶ Le détournement d'armes légales vers la sphère illicite. Il peut s'agir d'armes détournées lors d'un transfert licite, détournées ou volées des stocks nationaux, ou capturées lors d'attaques commises contre des arsenaux de forces de défense et de sécurité (FDS) ou d'opérations de maintien de la paix.

Quant aux circuits de prolifération des armes illicites, les participant·es ont relevé qu'ils étaient nationaux et régionaux mais aussi internationaux, et suivaient généralement les circuits de la criminalité transfrontalière. Ils sont favorisés par la porosité des frontières, une gestion inefficace des espaces transfrontaliers, la corruption et une gestion inadéquate des stocks d'armes. Selon les échanges, une majorité des armes illicites proviennent initialement d'une source légale. Il a été estimé que plus de 40 millions d'armes légères – soit près de 80 % des armes légères en circulation sur le continent africain – sont détenues par des acteurs civils, parmi lesquels des groupes armés non étatiques, alors que les FDS en détiendraient moins de 11 millions.⁴ Cette réalité n'affecte pas seulement la situation sécuritaire de la région ouest-africaine. Les échanges ont mis en avant le risque que l'Afrique de l'Ouest devienne une source d'armes qui alimente également des conflits dans d'autres régions.

Lors des discussions sur la nature de la prolifération des armes et sur les groupes extrémistes violents dans la région, les participant·es ont aussi mis en évidence des **tendances émergentes** qui, à leurs yeux, mériteront une attention approfondie au-delà du séminaire :

- ▶ L'expansion géographique des groupes extrémistes violents notamment vers les pays côtiers du golfe de Guinée ;
- ▶ L'émergence de certains acteurs armés, spécialement des milices ou des groupes d'autodéfense (voir encadré 3) ;
- ▶ La prolifération et l'utilisation croissantes de certaines armes par des groupes extrémistes violents, en particulier des EEI et, de plus en plus, des drones ;
- ▶ L'augmentation de la production et de la qualité des armes artisanales dans la région ;
- ▶ Le changement de la doctrine des groupes extrémistes violents selon laquelle le combattant doit désormais se procurer lui-même son arme de combat, ayant pour seul mot d'ordre « partir léger aux attaques, revenir lourd », c'est-à-dire chargé d'armes capturées aux forces opposées.

Les échanges ont également abordé les différentes motivations qui poussent les personnes à rejoindre des groupes extrémistes violents. Ils ont particulièrement relevé **quatre types de motivations** :

- ▶ Motivations politiques et socioéconomiques, notamment liées aux problèmes de gouvernance, d'injustice sociale, d'absence de l'État et de manque de services sociaux de base ;
- ▶ Motivations idéologiques et religieuses qui, bien que semblant moins importantes, ne doivent pas être négligées ;
- ▶ Motivations dites « réactionnelles », qui seraient liées à des violences subies, y compris de la part des FDS, ou à un manque de confiance dans les FDS ;

4 Nicolas Florquin, Sigrid Lipott, Francis Wairagu, L'Atlas des armes : Une cartographie des flux illicites d'armes légères en Afrique (Small Arms Survey et Commission de l'Union africaine, 2019), 33-34.

- ▶ Motivations dites « de protection » liées à un besoin d'autodéfense ou de protection de la famille, de la communauté, des biens et des moyens de subsistance.

Dans l'ensemble, les discussions ont permis de constater que l'attractivité des groupes extrémistes violents peut également être liée à un besoin d'appartenance. Cet aspect joue un rôle important, notamment dans le recrutement des jeunes et des femmes. Les participant·es ont noté que les universités et les espaces scolaires se sont transformés en de nouvelles zones de recrutement des groupes extrémistes violents. Une attention particulière doit être portée aux préoccupations des jeunes.

Sur la question du genre, les participant·es ont soulevé le fait que les femmes rejoignaient souvent les groupes extrémistes violents sous la contrainte ou par peur de représailles. Celles-ci en sont donc victimes. Dans certains cas, les groupes extrémistes violents (Boko Haram par exemple) kidnappent des jeunes filles dans les espaces scolaires ou dans les villages sans surveillance pour les exploiter. Toutefois, il a aussi été relevé que, dans d'autres cas, des femmes rejoignaient les groupes extrémistes violents en réponse à un sentiment d'inégalité, pour prouver qu'elles étaient capables de jouer un rôle équivalent à celui des hommes ou bien parce qu'elles étaient en quête de reconnaissance et de pouvoir. Il a ainsi été reconnu que les femmes devenaient de plus en plus des actrices actives de l'extrémisme violent.

Par ailleurs, les participant·es ont souligné que les groupes extrémistes violents profitaient aussi des conflits fonciers et exploitaient les tensions intercommunautaires existantes. À cet égard, l'impact du changement climatique a aussi été relevé, ce dernier affectant les moyens de subsistance des communautés et les rendant plus susceptibles de rejoindre des groupes extrémistes violents. Cela semble être particulièrement le cas des éleveur·ses transhumant·es, par exemple.

Finalement, les participant·es ont convenu que la prolifération des armes conventionnelles et l'extrémisme violent constituaient des menaces transfrontalières. Ils ont constaté que l'action locale et nationale devait être au cœur des interventions pour prévenir ces fléaux mais qu'elle devait aussi s'accompagner d'une coopération entre les États. Aucun gouvernement ne peut, en réalité, faire face à ces menaces individuellement et de manière isolée. Des actions régionales et internationales sont donc essentielles (voir section 3.4).



3.2 Approches holistiques de la prévention de l'extrémisme violent, en considérant l'offre et la demande en armes conventionnelles

Les participant·es se sont ensuite penché·es sur l'offre et la demande en armes conventionnelles en vue d'une approche holistique de la PEV. Les échanges ont aussi porté sur les actions concrètes qui pouvaient être menées à cet effet.

Les discussions ont relevé que l'offre abondante en armes, en premier lieu en ALPC, constitue une sérieuse entrave à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest. Il a été reconnu que cette disponibilité et cette prolifération d'armes favorisaient la violence armée, puisqu'elles permettent aux acteurs de la violence de passer à l'acte. Si les groupes extrémistes violents n'ont pas d'armes, ils n'ont pas l'outil de nuisance. Comme le disait un participant : « C'est d'ailleurs incroyable de ne pas avoir fait suffisamment le lien entre la PEV et la GAM jusqu'à présent. »

Les échanges ont réaffirmé que des mesures efficaces de GAM, parce qu'agissant notamment sur les circuits illicites d'armes, pouvaient contribuer à la PEV. Une contribution importante consiste à sécuriser effectivement les dépôts d'armes des FDS et à s'assurer qu'ils respectent les normes internationales en la matière, comme cela a été illustré par la Sierra Leone. Les participant·es ont aussi discuté de la professionnalisation des armées, par des formations par exemple, et de la valorisation des armuriers, afin de minimiser les frustrations préjudiciables pouvant entraîner des détournements d'armes. À cet égard, il a été suggéré de considérer la GAM dans le cadre de la gouvernance du secteur de la sécurité, afin de favoriser une bonne mise en condition des FDS. L'importance du marquage et de l'enregistrement systématiques des armes détenues par les FDS et les personnes civiles, y compris les membres des groupes d'autodéfense et des milices, a aussi été mentionnée à maintes reprises. Cela doit aller de pair avec des capacités de traçage des armes. Par ailleurs, les échanges ont relevé l'utilité d'offrir des alternatives socioéconomiques aux fabricants d'armes artisanales, comme cela a été fait en Sierra Leone. Enfin, ils ont également souligné la pertinence de promouvoir la remise volontaire d'armes.

Les participant·es ont constaté que la situation sécuritaire ne s'améliorait généralement pas dans les zones où les gens s'arment et, au contraire, pouvait empirer. Ils ont convenu qu'il était essentiel d'agir sur la provenance et la disponibilité des armes (l'offre) mais que cette réponse – qui prévaut actuellement sur toute autre approche – ne suffisait pas à prévenir la violence à la racine. Ils ont donc souligné l'importance d'offrir des alternatives aux armes. Les échanges ont ainsi porté sur la nécessité de mieux comprendre et d'agir également sur les motivations sociétales qui sous-tendent la demande en armes. En conséquence, le séminaire a reconnu qu'une approche holistique agissant sur l'offre, mais aussi sur la demande en armes, est requise pour réduire la violence armée durablement.

À cet égard, les participant·es ont observé que la demande en armes grandissait en Afrique de l'Ouest, qu'elle restait nettement moins étudiée et documentée que l'offre et nécessitait davantage de recherche. Les échanges ont mis en évidence les **cinq moteurs typiques de la demande** en armes suivants :

- ▶ Moteurs sociaux liés aux tensions et conflits entre groupes socioéconomiques (par exemple entre agriculteur·rices et éleveur·ses transhumant·es, dont les modes de vie et de subsistance entrent souvent en tension) ;
- ▶ Moteurs économiques, les pratiques criminelles représentant des opportunités ou des moyens de subsistance ;
- ▶ Moteurs culturels liés à la signification traditionnelle de la détention d'une arme (symbole de puissance notamment) ou à l'activité de chasse ;
- ▶ Moteurs sécuritaires motivés par un besoin d'autodéfense et de protection des familles ou des communautés (dans des contextes où l'État est considéré comme défaillant quant à la protection des citoyen·nes, il existe fréquemment un sentiment d'insécurité, qui alimente tout particulièrement la course à l'armement et la demande en armes) ;
- ▶ Moteurs politiques nourris par la violence physique ou structurelle exercée par l'État dans un contexte général de rupture dans les relations État-société.

Approfondissant leurs discussions sur la manière dont la demande en armes pourrait être réduite, les participant·es ont insisté sur la nécessité d'agir sur les causes profondes de la violence. Constatant une crise de confiance entre l'État et les populations, qui favorise le recours aux armes contre l'État, ils se sont mis d'accord sur le caractère impératif de la reconstruction de cette confiance perdue. À cet égard, les discussions ont notamment dégagé les **actions possibles** suivantes :

- ▶ Mise en œuvre de mesures visant à promouvoir le développement et la cohésion sociale, à renforcer les moyens de subsistance des populations, à garantir la sécurité des personnes et des biens, à réduire le sentiment d'abandon de la population et à renforcer la bonne gouvernance, y compris celle des ressources naturelles (voir encadré 2). Des mesures visant à assurer la justice sociale, l'accès à une justice équitable et le respect des droits de l'homme ont aussi été évoquées ;
- ▶ Valorisation du rôle des individus en tant qu'agents actifs de la prévention, en particulier les jeunes et les femmes, à travers leur insertion socioéconomique et leur autonomisation par exemple (voir encadré 2) ;
- ▶ Sensibilisation à l'extrémisme violent et au risque posé par la prolifération des armes dans les zones frontalières. Cette activité a été entreprise dans plusieurs pays de la région, et la pratique de la Côte d'Ivoire a été examinée en particulier ;

- ▶ Amélioration des rapports entre les civil·es et les militaires par la promotion des actions civilo-militaires (ACM) et des actions médicales gratuites (AMG). Cela peut prendre la forme de projets à impact rapide exécutés par les FDS et répondant aux besoins des populations, contribuant ainsi à l'œuvre de développement socioéconomique engagée par l'État, tel que cela a pu être fait au Bénin et au Sénégal ;
- ▶ Promotion d'une culture de la paix, du civisme et de l'éducation à la non-violence, en particulier auprès des jeunes. La mise en place de l'Office du service civique national en Côte d'Ivoire, qui a pour objectif d'éduquer les jeunes au civisme et à la citoyenneté, a été identifiée comme étant un bon exemple en la matière ;
- ▶ Sensibilisation et promotion de mesures incitatives pour la remise volontaire des armes (à l'instar de projets de développement, micro-projets ou réalisation d'infrastructures communautaires) et mise à disposition d'alternatives à la détention d'armes. L'exemple de la Côte d'Ivoire et de son programme de désarmement s'appuyant sur la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus ou le soutien à des projets communautaires a été considéré ;
- ▶ Mise en place de mécanismes visant à favoriser la sécurité des populations et le dialogue. Les discussions ont révélé plusieurs bonnes pratiques, notamment la mise en place de comités de veille et de sécurité transfrontalière et d'observatoires de la violence armée, comme ceux qui ont été créés en Côte d'Ivoire par exemple. Ont aussi été évoquées des institutions qui œuvrent pour le dialogue et la résolution pacifique des conflits, comme le *National Peace Council* au Ghana, ou qui fournissent aux communautés les outils nécessaires pour prévenir la violence, gérer pacifiquement les conflits et résister à l'extrémisme violent, à l'instar du Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) et ses démembrements locaux au Togo.

Encadré 2 : La valorisation des individus et le développement comme actions clés de prévention

Les participant·es ont particulièrement discuté de la pertinence de mesures telles que l'insertion socioéconomique, l'autonomisation des personnes et, plus largement, le développement comme actions significatives de lutte contre les causes profondes de la violence et, de ce fait, de la demande en armes. Plusieurs **exemples de pratiques** ont été considérés en plus grand détail :

- ▶ La Côte d'Ivoire a mis en place un « Programme spécial de lutte contre la fragilité des zones frontalières du Nord ». Ce programme entend notamment répondre à la menace terroriste dans le nord du pays. Pour prévenir le ralliement des jeunes de cette région aux groupes djihadistes, leur sont proposés des opportunités professionnelles ou un accompagnement à la création d'entreprise ;
- ▶ Le Sénégal poursuit le « Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers ». Ce programme a comme objectif de répondre à l'impérieuse nécessité d'assurer la prise en charge effective et immédiate des préoccupations légitimes des populations dans les régions névralgiques du territoire national sénégalais ;
- ▶ Le Bénin a élaboré une politique nationale de développement des espaces frontaliers et un programme de mise en œuvre correspondant. Leur vision est de faire des zones frontalières de

véritables espaces de développement durable et de bon voisinage avec les pays limitrophes, ainsi que des espaces dans lesquels les conditions de vie des populations seront nettement améliorées ;

- ▶ Le « Programme d'urgence pour la région des Savanes » est une mesure de développement prise par le gouvernement du Togo en faveur de la région des Savanes, qui est en proie à l'extrémisme violent et à des attaques de groupes extrémistes. Le programme vise la construction de centres de santé et de salles de classe, l'aménagement de pistes rurales, la construction de forages, l'extension du réseau électrique et la création de zones d'aménagement agricole planifiée.



© UN Photo / Stuart Price

3.3 Réflexion sur les solutions et mesures de prévention au niveau national, basées sur la gestion des armes conventionnelles

Pour renforcer l'intégration de la GAM dans la PEV et réciproquement au niveau national, les participant·es ont exploré les documents stratégiques et se sont intéressé·es aux institutions nationales compétentes dans ces deux domaines ainsi qu'aux solutions et mesures permettant davantage d'interconnexion entre ces documents et ces institutions. Les échanges ont également porté sur les acteurs en mesure de promouvoir une approche holistique de la GAM et de la PEV. Enfin, ils ont abordé la GAM et la PEV dans les réalités et communautés locales.

Concernant les documents stratégiques – politiques nationales, plans d'action ou stratégies –, les discussions suggèrent que les pays de la région de la CÉDÉAO disposent globalement de tels documents en matière de GAM. Cependant, ces derniers ne prennent généralement pas en compte la PEV. D'un autre côté, certains pays, à l'instar du Togo, du Burkina Faso, du Mali ou encore du Niger, ont élaboré des plans stratégiques et/ou des politiques de PEV, sans que la GAM y soit reflétée. Les participant·es ont dès lors suggéré d'agir davantage sur les liens entre la GAM et la PEV lors de l'élaboration et/ou de la révision de ces documents stratégiques, voire d'en déduire des mesures intégrées.

Sur le plan institutionnel, les participant·es ont reconnu le rôle charnière des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (COMNAT-ALPC) et des institutions en charge de la PEV pour la promotion et l'opérationnalisation d'une approche holistique de la GAM et de la PEV. Dans le même temps, il est ressorti de la discussion que la plupart des États de la région ont mis en place aussi bien des COMNAT-ALPC que des institutions responsables de la PEV, mais que le dialogue entre ces structures n'est guère institutionnalisé (il peut même être absent), alors même que ces deux types d'institutions œuvrent en faveur d'un même enjeu. Partant de ce constat, les échanges ont souligné l'importance d'initier de tels dialogues institutionnels en vue d'un plus grand partage de l'information, du renforcement de la collaboration ainsi que de la mutualisation des efforts.

Les discussions indiquent que la PEV est un concept plutôt nouveau et encore insuffisamment connu des COMNAT-ALPC. Les participant·es ont ainsi plaidé pour un renforcement des capacités des COMNAT-ALPC et des institutions nationales chargées de la PEV quant aux liens entre la GAM et la PEV. Dans ce même esprit, il a été relevé que la PEV ne figurait pas dans les mandats des COMNAT-ALPC et que la GAM ne figurait pas dans les mandats des institutions nationales en charge de la PEV. Comme les mandats des COMNAT-ALPC découlent initialement de la convention de la CÉDÉAO sur les ALPC, certain·es participant·es ont suggéré une mise à jour de la convention afin qu'elle intègre la PEV. Cela garantirait également une approche commune à l'échelle régionale. Il s'est avéré que certains mandats ont été élargis dans la pratique. C'est le cas par exemple de celui de la COMNAT-ALPC de la Côte d'Ivoire : cette dernière a été mandatée pour contribuer à la sensibilisation à la PEV.

Les échanges ont également porté sur les différents acteurs susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la prévention à travers la GAM au niveau national. Les participant·es ont reconnu qu'une approche inclusive était primordiale et qu'il appartenait aux institutions nationales responsables de la GAM et de la PEV (qui sont elles-mêmes des acteurs centraux) d'impliquer toutes les parties prenantes pertinentes. Chacune a sa pierre à apporter à l'édifice. Les discussions ont permis de soulever certains rôles spécifiques des acteurs suivants :

- ▶ **Gouvernements/administrations publiques** : créer des cadres réglementaires pour assurer la sécurité collective et garantir la sécurité humaine ; développer, réviser et mettre à jour les cadres nationaux en matière de GAM et de PEV et leur interconnexion ; assurer la fourniture de services sociaux et évaluer leur bon fonctionnement ;
- ▶ **COMNAT-ALPC/institutions responsables de la PEV** : servir de cadre pour aborder la GAM et la PEV de manière globale et coopérative entre les parties prenantes ; coopérer activement afin d'identifier et de mieux agir sur les liens entre la GAM et la PEV ;

- ▶ **FDS** : anticiper de futurs actes commis par les groupes extrémistes violents ; entreprendre des mesures visant à renforcer la confiance des populations envers les FDS ; s’engager avec les acteurs civils dans la coproduction de la sécurité, l’ensemble de ces mesures favorisant un rôle majeur des FDS dans la prévention ;
- ▶ **Parlementaires** : jouer un rôle de contrôle du gouvernement et de plaidoyer dans les assemblées nationales en matière de GAM et PEV ; voter des lois efficaces sur la PEV et la GAM et promouvoir des liens entre ces deux domaines ; allouer des ressources budgétaires nécessaires pour remédier à la grande vulnérabilité des pays à l’extrémisme violent ;
- ▶ **Partis politiques** : jouer un rôle d’éducation des citoyen·nes à la citoyenneté active et responsable ; contribuer à la sensibilisation des populations à la possession légale des armes ;
- ▶ **Société civile** : jouer un rôle de sensibilisation, de plaidoyer, de veille et de contrôle en matière de GAM et PEV ; faciliter des dialogues constructifs entre les acteurs de la GAM et de la PEV ; soutenir la collecte de données et analyser l’interconnexion entre la GAM et la PEV ;
- ▶ **Médias** : contribuer à la création d’un narratif pacifique face aux discours des groupes extrémistes violents, et ainsi participer à l’éducation à la paix et à la sensibilisation à la citoyenneté ;
- ▶ **Femmes et jeunes** : promouvoir, au sein des familles et des communautés, un changement de comportements face aux risques que représentent la violence armée et l’extrémisme violent ; jouer un rôle actif dans les prises de décisions en matière de GAM et de PEV.

Au-delà de ces acteurs, le séminaire a également reconnu le rôle clé des institutions nationales des droits de l’homme, des représentant·es des communautés locales, du monde de la recherche et des groupes de réflexion quant à la promotion d’une approche holistique de la GAM et de la PEV.

Encadré 3 : La GAM et la PEV dans les réalités et les communautés locales

Le séminaire a abordé la GAM et la PEV dans les réalités et les communautés locales d’une manière transversale. Les échanges ont mis en évidence l’émergence de groupes d’autodéfense en tant qu’acteurs armés. Les discussions suggèrent une convergence entre les intérêts des communautés menacées par les extrémistes violents et ceux des États qui ont des défis à assurer pleinement la protection de ces communautés. Il a été relevé que dans des contextes particulièrement complexes, certains États sont parfois tentés de déléguer leur fonction régaliennne de sécurité publique à des acteurs évoluant dans les mêmes territoires que les extrémistes violents. Certain·es participant·es ont fait remarquer que la création et l’activité de ces groupes d’autodéfense peuvent notamment entraîner le risque d’une plus grande circulation et prolifération des armes, d’aggraver et de prolonger la violence armée et de favoriser les violations et abus des droits de l’homme et/ou des violations du droit international humanitaire. Les participant·es ont échangé sur l’importance d’un encadrement législatif et règlementaire effectif de ces groupes, lorsqu’ils existent. Fondamentalement, le séminaire a réaffirmé la fonction régaliennne de l’État de garantir la sécurité publique et son monopole de la violence légitime.

Les participant·es ont également souligné l'importance d'agir sur le sentiment d'insécurité des communautés (voir aussi section 3.2). Abordant le cas du Burkina Faso notamment, les échanges ont relevé l'existence de pratiques traditionnelles contribuant à la sécurité commune. Les mécanismes alternatifs de résolution des conflits, en particulier les méthodes endogènes (telles que les comités des sages dans certains villages qui arbitrent les disputes ou concilient les positions), en sont de bons exemples. Il s'est avéré pourtant que ceux-ci tendent à être remplacés par l'utilisation des armes qui deviennent le mode exclusif de règlement des conflits ou la seule réponse à l'insécurité. Partant de ce constat, le séminaire suggère la valorisation des méthodes et mécanismes coutumiers et traditionnels de règlement pacifique des conflits. À cet égard, les participant·es ont aussi échangé sur le rôle important des chefs traditionnels et religieux dans la sensibilisation à la PEV et aux risques liés à la possession, à la fabrication, à l'utilisation et au trafic des armes. Sur ce point, a été cité, comme exemple, l'engagement actif des chefs traditionnels sierraléonais dans cet effort.

Les discussions ont par ailleurs suggéré que l'un des défis était de faire des citoyen·nes des coproducteur·rices de leur sécurité, notamment dans les endroits où l'insécurité est particulièrement aiguë. Cela ne consiste pas à les armer, mais plutôt à mettre en place, par exemple, une veille permanente, des canaux de circulation de l'information au niveau communautaire – horizontalement (parmi les citoyen·nes) et verticalement (des citoyen·nes vers les chefs traditionnels, les élu·es locaux·ales ou les responsables publiques locaux·ales) – ou une police de proximité. Il a été soulevé que les citoyen·nes et les communautés pouvaient également participer activement au diagnostic des causes profondes des violences et être force de proposition pour y répondre. Les cadres locaux de concertation (tels que les comités de sécurité et/ou de paix) sont des espaces propices à cette participation et à la construction de la confiance.

Les participant·es ont estimé que les COMNAT-ALPC et les institutions responsables de la PEV devraient travailler de concert et en synergie au niveau local. Ainsi, ces institutions contribueraient à la création de passerelles de communication et de dialogue.

3.4 Réflexion sur les solutions et mesures de prévention aux niveaux régional, continental et international, basées sur la gestion des armes conventionnelles

Pour renforcer l'intégration de la GAM dans la PEV et réciproquement aux niveaux régional, continental et international, les participant·es se sont intéressé·es aux cadres normatifs, politiques et stratégiques pertinents dans ces domaines. Les échanges ont également visé la mise en avant de solutions, mesures et acteurs permettant davantage d'interconnexion entre ces cadres et dans la pratique qui en découle.

Les participant·es ont considéré les cadres majeurs qui régissent la GAM et la PEV aux niveaux régional, continental et international. Leur grand nombre témoigne de la volonté politique des gouvernements

ainsi que des institutions régionales, continentales et internationales de lutter contre la prolifération des armes conventionnelles et l'extrémisme violent (voir encadré 4 pour un aperçu non exhaustif de cadres pertinents).⁵ L'importance de ces cadres est indéniable, les documents stratégiques nationaux s'en inspirent, et l'action nationale en découle en grande partie. Ils sont donc essentiels pour renforcer les liens entre la GAM et la PEV. Les discussions suggèrent que la plupart des documents normatifs, politiques et stratégiques ont été développés sans que les liens entre la GAM et la PEV y soient réellement reconnus, articulés et mis en pratique. Ainsi, à quelques exceptions près, ces documents sont restés cloisonnés, ce qui pourrait aussi avoir réduit leur efficacité et leur impact. Les participants considèrent néanmoins les cadres régionaux, continentaux et internationaux comme de bonnes bases de programmation et d'orientation en vue de renforcer les liens entre la GAM et la PEV.



© UN Photo / Marie Frechon

5 Au vu de la perspective régionale du séminaire, il convient de référencier d'autres cadres pertinents dans la région qui n'ont pas pu être discutés par manque de temps : Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (1999) ; Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (2008) ; Plan d'action régional de la CEDEAO sur le trafic illicite des drogues et les crimes organisés (2009). En outre, il semble pertinent de mentionner l'existence du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (créé en 2000), qui n'est pas un cadre mais un mécanisme.

Encadré 4 : Aperçu non exhaustif de cadres régionaux, continentaux et internationaux pertinents dans les domaines de la GAM et de la PEV

- ▶ Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001) ;
- ▶ Convention de la CÉDÉAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (2006) ;
- ▶ Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (2006) ;
- ▶ Stratégie de l'Union africaine (UA) sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre (2011) ;
- ▶ Stratégie de la CÉDÉAO pour la lutte contre le terrorisme (2013) ;
- ▶ Déclaration politique et position commune de la CÉDÉAO en matière de lutte contre le terrorisme de Yamoussoukro (2013) ;
- ▶ Initiative de l'UA « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 » adoptée en 2013, dont l'échéance a été reportée à 2030 ;
- ▶ Traité sur le commerce des armes (2013) ;
- ▶ Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la PEV (2015) ;
- ▶ Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2370 visant à empêcher les terroristes de se procurer des armes ou les moyens d'en fabriquer (2017) ;
- ▶ Plan d'Actions prioritaires de la CÉDÉAO pour éradiquer le terrorisme dans l'espace CÉDÉAO 2020-2024 (2019) ;
- ▶ Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie (2023) ;
- ▶ Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général des Nations Unies (2023).

Au niveau international, le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général des Nations Unies a été mentionné à maintes reprises comme nouvelle et explicite référence sur les liens entre la GAM et la PEV. Reconnaisant la GAM comme un ingrédient clé pour prévenir les conflits et la violence et pérenniser la paix, l'Agenda souligne l'importance de réduire les coûts humains des armes en abandonnant les approches trop sécuritaires et en favorisant un désarmement centré sur l'être humain. Ainsi, le Secrétaire général recommande de renforcer, d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures contre le détournement ou la prolifération des ALPC (agir sur l'offre en armes) mais aussi d'adopter des approches holistiques intégrant la gestion des ALPC dans les activités de développement et de réduction de la violence, entre autres, et dans des stratégies nationales de prévention (agir sur la demande en armes).⁶

6 Les États membres des Nations Unies ont invité le Secrétaire général à apporter des contributions aux préparatifs du Sommet de l'avenir (voir note 3) sous la forme de recommandations pratiques. La note d'orientation du Secrétaire général pour un Nouvel Agenda pour la paix en est une. Voir : Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Notre Programme commun, Note d'orientation no 9 : Un Nouvel Agenda pour la paix, juillet 2023, <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-new-agenda-for-peace-fr.pdf>

Au niveau continental, les participant·es ont évoqué la pertinence de l'initiative de l'UA de « faire taire les armes ». Ils ont mis en avant le potentiel que recouvre la mise en œuvre de cette initiative quant à la promotion et à l'opérationnalisation d'une approche holistique de la GAM et de la PEV sur l'ensemble du continent.

À cet égard, les échanges ont aussi mis en avant le bénéfice d'insuffler les discussions et les bonnes pratiques de la région dans les processus continentaux et internationaux pertinents et de les en faire bénéficier. Les participant·es ont notamment identifié la quatrième conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC, qui se tiendra en juin 2024 à New York comme excellente occasion de souligner l'importance des liens entre la gestion des ALPC et la PEV et la nécessité d'une meilleure coordination entre les cadres normatifs, politiques et stratégiques de ces deux domaines.

Se concentrant particulièrement sur l'Afrique de l'Ouest, les participant·es ont convenu qu'émergeait une prise de conscience dans la région de l'importance de la PEV (et de son lien avec les armes), mais que celle-ci n'était pas encore à la hauteur de la menace et demandait à être considérablement renforcée. Ils ont par exemple observé que la CÉDÉAO continuait d'accorder une plus grande attention à la GAM qu'à la PEV, tout en reconnaissant que des efforts pour équilibrer l'approche étaient en cours, au moyen, notamment, du plan d'actions prioritaires 2020-2024 de la CÉDÉAO pour éradiquer le terrorisme dans la région. Les participant·es déploraient toutefois que des défis de financement entravent la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le séminaire a avancé deux approches pour renforcer les liens entre la GAM et la PEV au plan régional. Premièrement, un grand nombre de participant·es ont mis en avant la pertinence d'un processus régional visant à faire un état des lieux systématique des cadres et pratiques existants dans la région en matière de GAM et de PEV et leur interconnexion. Cette étude pourrait ensuite déboucher sur l'élaboration de directives régionales relatives à la prise en compte de la GAM dans la PEV et réciproquement. Un tel processus a été vu comme une étape importante, permettant l'opérationnalisation de l'interconnexion entre la GAM et la PEV et assurant une approche régionale harmonisée. Les participant·es ont identifié la CÉDÉAO comme un acteur important à cet égard et salueraient un engagement de sa part quant à l'agenda GAM-PEV. La deuxième approche formulée par certain·es participant·es pour renforcer les cadres pertinents consiste à refléter la PEV dans la convention de la CÉDÉAO sur les ALPC lors d'une potentielle revue de cette dernière.

Lors des échanges, il s'est avéré que les acteurs de la GAM et de la PEV se réunissaient actuellement séparément au niveau régional ouest-africain. Les participant·es ont reconnu qu'il n'y avait pas aujourd'hui de passerelle entre les thématiques et les acteurs pertinents de la GAM et de la PEV alors même que leurs liens sont évidents. Les discussions ont relevé qu'il existait des espaces régionaux qui seraient propices à la création de telles passerelles, à l'instar la réunion annuelle entre la commission de la CÉDÉAO et les COMNAT-ALPC de la région ou le comité des chefs de police en Afrique de l'Ouest sous l'égide de la commission de la CÉDÉAO. Toutefois, ces espaces ne sont pas encore exploités à cet effet. Les participant·es ont souligné le mérite du séminaire d'avoir précisément lié les deux thématiques. Ils ont convenu de l'importance de créer davantage de ponts régionaux, continentaux et internationaux entre la GAM et la PEV tant au niveau des cadres pertinents que du partage d'expériences et des connaissances entre communautés de pratique. À cet égard, il a été relevé que les organisations

régionales en particulier, mais aussi les organisations continentales et internationales, avaient un rôle conséquent à jouer dans la promotion d'une approche holistique de la GAM et de la PEV.

Ont enfin été abordés les partenaires internationaux. Leur appui technique et financier a été considéré comme central dans la mise en œuvre des engagements en matière de GAM et de PEV et dans le développement de leur interconnexion. Les participant·es ont, dans le même temps, insisté sur l'importance de l'appropriation nationale et de l'alignement de tout soutien sur les priorités et les besoins du pays récipiendaire. À cet égard, ils ont noté les fonds disponibles pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et mentionné des instruments de financements internationaux en matière de maîtrise des armements, notamment le mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements (UNSCAR) ou le fonds d'affectation spéciale du Traité sur le commerce des armes. Un accent particulier a été mis sur la fenêtre de financement *Saving Lives Entity* (SALIENT) créée en 2019 au sein du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Ce nouvel instrument soutient des efforts de réduction de la violence armée à travers une approche holistique, durable et multisectorielle s'intéressant autant à l'offre qu'à la demande en armes et mettant l'appropriation nationale au cœur des interventions. Parmi les pays africains soutenus par SALIENT figurent le Soudan du Sud, le Cameroun et le Ghana.



4. Conclusion

Le « Séminaire régional sur la prévention de l'extrémisme violent et la gestion des armes conventionnelles en Afrique de l'Ouest », qui s'est tenu en décembre 2023 à Lomé, s'est révélé novateur et pionnier dans son approche. C'était effectivement la première fois que ces deux domaines ont été abordés de manière holistique. Le séminaire a réussi à créer des ponts et à amorcer des échanges entre des expert·es des deux communautés de pratique, qui en réalité interagissent encore peu, voire ne se connaissent pas, mais dont la collaboration est capitale pour prévenir la violence armée durablement et efficacement. Les échanges engagés, constructifs et concrets ont confirmé la nécessité et la valeur ajoutée d'une telle plate-forme de dialogue. Ils ont également montré qu'il était possible de faire des avancées dans l'environnement politique et sécuritaire complexe de la région ouest-africaine.

Le séminaire ainsi que le relevé des conclusions et recommandations des participant·es (voir encadré 1) témoignent tout autant de la pertinence et de l'urgence que de l'intérêt d'investir davantage dans la GAM et la PEV dans la région en suivant une approche holistique fondée sur l'interconnexion entre ces deux domaines. Aussi les participant·es ont-ils appelé les différentes parties prenantes telles que les partenaires techniques et financiers (dont le DFAE de la Suisse, l'UNIDIR et l'UNREC), les partenaires institutionnels (dont les organisations régionales et continentales de même que les institutions nationales en charge de la GAM et de la PEV) et les autres acteurs clés comme les commissions nationales des droits de l'homme, les parlementaires, la société civile et le secteur de la recherche à fournir plus d'efforts pour promouvoir une telle approche. Des pistes d'action concrètes à cet égard aux niveaux local, national, régional, continental et international ont été esquissées. Il appartient dès lors à l'ensemble des acteurs pertinents de mettre à profit, de pérenniser et de faire avancer les acquis du séminaire.

Les réflexions et les pratiques émergentes visant une approche holistique fondée sur l'interconnexion entre la GAM et la PEV en Afrique de l'Ouest, de même que le séminaire en soi, peuvent servir d'inspiration pour d'autres régions. Qui plus est, il serait judicieux qu'elles servent de contribution innovante et concrète aux discussions multilatérales d'actualité sur le plan régional, continental et international. À ce titre, les opportunités de négociations intergouvernementales, telles que le Sommet de l'avenir, la conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC et le Sommet africain sur le contre-terrorisme, seront cruciales en 2024.

Les trois organisateurs du séminaire saluent les riches contributions des participant·es de toute la région ouest-africaine et se félicitent des résultats du séminaire. Ils resteront engagés en faveur d'un changement d'approche, une approche plus holistique de la GAM, axée sur la prévention et centrée sur les populations et la sécurité humaine.

Annexe : Sélection de ressources utiles

Sélection de cadres normatifs, politiques et stratégiques pertinents :

- ▶ Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté le 20 juillet 2001 [https://www.un.org/events/smallarms2006/pdf/192.15%20\(F\).pdf](https://www.un.org/events/smallarms2006/pdf/192.15%20(F).pdf)
- ▶ Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2006 <https://undocs.org/fr/A/RES/60/288>
- ▶ Convention de la CÉDÉAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, adoptée le 14 juin 2006 <https://www.unrec.org/docs/harm/ECOWAS/Convention%20de%20la%20CEDEAO%20sur%20les%20armes%20legeres%20et%20de%20petit%20calibre....pdf>
- ▶ Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine en 2011 <https://www.peaceau.org/uploads/au-straty-gie-fr.pdf>
- ▶ Déclaration politique CÉDÉAO et position commune de la CÉDÉAO contre le terrorisme, adoptée le 28 février 2013 <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2022/08/POLITICAL-DECLARATION-ENG..pdf>
- ▶ Stratégie de lutte contre le terrorisme et de plan de mise en œuvre de la CÉDÉAO, adoptée le 28 février 2013 <https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/08/POLITICAL-DECLARATION-ENG..pdf>
- ▶ Traité sur le commerce des armes, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en avril 2013 et entré en vigueur le 24 décembre 2014 <https://thearmstradetreaty.org/treaty-text.html?templateId=209884>
- ▶ Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent (2015), présenté par le Secrétaire général le 24 décembre 2015 <https://undocs.org/fr/A/70/674>
- ▶ Feuille de route principale de l'Union africaine sur les étapes pratiques pour faire taire les armes d'ici 2020 (feuille de route de Lusaka), adoptée en 2016 https://au.int/sites/default/files/documents/37996-doc-au_roadmap_silencing_guns_2020.pdf.fr_.pdf
- ▶ Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2370 visant à empêcher les terroristes de se procurer des armes ou les moyens d'en fabriquer, adoptée par le Conseil de sécurité le 2 août 2017 [https://undocs.org/fr/S/RES/2370\(2017\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2370(2017))
- ▶ Bureau des affaires de désarmement, « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » (2018) https://front.un-arm.org/documents/SGDA_fr_web.pdf
- ▶ Plan d'action quinquennal de la CÉDÉAO destiné à éradiquer le terrorisme (2020-2024), adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CÉDÉAO le 14 septembre 2019 https://www.remo-psd-soudir.org/version_francaise.pdf
- ▶ Nations Unies, Notre Programme commun. Note d'orientation no 9 : Un Nouvel Agenda pour la paix, présenté par le Secrétaire général le 20 juillet 2023 <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-new-agenda-for-peace-fr.pdf>

- ▶ Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 2023 <https://undocs.org/fr/A/78/111>

Sélection de publications pertinentes :

- ▶ Bárbara Morais Figueiredo, The Use of Uncrewed Aerial Systems by Non-State Armed Groups: Exploring Trend in Africa (UNIDIR, Genève, 2024) https://unidir.org/wp-content/uploads/2024/01/UNIDIR_Use_of_Uncrewed_Aerial_Systems_by_Non_State_Armed_Groups_Africa.pdf
- ▶ Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, guide de référence : Élaboration de plans d'action nationaux et régionaux pour la prévention de l'extrémisme violent (UNOCT, New York, 2018) [unoct_pverefereceguide_french.pdf](https://www.un.org/terrorism/ctt/ctt-referencetoolkit-french.pdf)
- ▶ Département fédéral des affaires étrangères de Suisse, Prévention de la violence : l'urgence de réponses alternatives – Sept ans d'engagement de la Suisse et de ses partenaires (DFAE de Suisse, Berne, 2023) https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/frieden/preventing-violence_FR.pdf
- ▶ Film documentaire : Prévention de la violence : l'urgence de réponses alternatives – Sept ans d'engagement de la Suisse et de ses partenaires (DFAE de Suisse, Berne, 2023) <https://youtu.be/a2GhVDC9gcU>
- ▶ Département fédéral des affaires étrangères de Suisse et Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Mieux comprendre le rôle des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en Afrique de l'Ouest, Rapport de synthèse (DFAE de Suisse et DCAF, Berne/Genève, 2022) https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/frieden/role-of-defence-and-security-forces_FR.pdf
- ▶ Nicolas Florquin, Sigrid Lipott, Francis Wairagu, L'Atlas des armes : une cartographie des flux illicites d'armes légères en Afrique (Small Arms Survey et Commission de l'Union africaine, 2019) <https://smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-AU-Weapons-Compass-FR.pdf>
- ▶ Johanna Kleffmann, Francesca Batault, Juan Armando Torres Munguía, Siobhan O'Neil, Jente Althuis, Rabby Shakur, Anna Hallahan, Hana Salama, Mohamed Coulibaly, Factors Driving Weapons Holding in the North East of Nigeria, Findings Report 33 (UNIDIR, Genève, 2023) <https://doi.org/10.37559/MEAC/23/11>
- ▶ Compilé par Security Council Counter-Terrorism Committee (CTED), UN Office of Counter-Terrorism (UNOCT) et UNIDIR (2022), Technical Guidelines to Facilitate the Implementation of Security Council Resolution 2370 (2017) and Related International Standards and Good Practices on Preventing Terrorists from Acquiring Weapons (Genève, mars 2022) <https://unidir.org/wp-content/uploads/2023/05/Technical-guidelines-2370.pdf>
- ▶ Simon Yazgı et Erica Mumford, The Arms-Related Risk Analysis Toolkit : Practical guidance for integrating conventional arms-related risks into conflict analysis and prevention (UNIDIR, Genève, 2021) <https://unidir.org/publication/the-arms-related-risk-analysis-toolkit-practical-guidance-for-integrating-conventional-arms-related-risks-into-conflict-analysis-and-prevention/>

Sites web des institutions coorganisatrices du séminaire :

DFAE: www.dfae.admin.ch

UNIDIR: www.unidir.org

UNREC: www.unrec.org



UNIDIR



UNREC

United Nations Regional Centre for
Peace and Disarmament in Africa



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Secrétariat d'Etat SEE-DFAE
Paix et droits de l'homme



@unidir



/unidir



/un_disarmresearch



/unidirgeneva



/unidir



UNIDIR

Palais de Nations

1211 Geneva, Switzerland

© UNIDIR, 2024

WWW.UNIDIR.ORG